



Championnat de France DAMES 2024 - COUPE PIERRE DESCHAMPS

Golf Club de Lyon

14 au 16 juin 2024

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Ces règles annulent et remplacent toute autre règle locale du Golf Club de Lyon Parcours les Sangliers.

Elles complètent les Règles Locales Permanentes de la ffgolf.

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

• Sont des obstructions inamovibles :

- **Trou n°5** : la paroi en bois et matière synthétique du bunker.

Si la balle est dans le bunker et si cette paroi interfère avec la zone du stance ou du lie ou du swing intentionnel, un dégagement sans pénalité est autorisé selon la règle R16.1c et, **en option supplémentaire**, dans la dropping zone située dans le bunker ayant la dimension d'une longueur de club tout autour du piquet vert. La dropping zone est une zone de dégagement selon la règle R14.3.

- **Trou 14** : les berlinoises ne sont pas dans la zone à pénalité jaune.

• Sont terrains en réparation :

- Si la balle repose sur le green, les zones dénudées (terre apparente) se trouvant sur la ligne de jeu.

- Les zones marquées en blanc par le comité en continu ou discontinu.

- **Trou n°7** : La zone à gauche du fairway à hauteur des 135m (trou n°7) sont des conditions anormales du parcours (eau temporaire). Dégagement gratuit si la balle y repose ou s'il est sûr ou quasiment certain que ce soit le cas.

Comme option supplémentaire, dégagement gratuitement en droppant la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone ayant la dimension d'une longueur de club tout autour du piquet vert. La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

Partie intégrante

- Tous les chemins du parcours et leur continuité quel qu'en soit leur revêtement.
- Tous fossés et zones de ruissellement non marqués comme étant des zones à pénalité (lignes et/ou piquets) font partie de la Zone Générale.

Zones à pénalités (Règle 17)

- En l'absence de ligne la lisière de la zone à pénalité est définie par ses limites naturelles (là où le sol s'incline vers le bas pouvant contenir l'eau). Les piquets ne sont qu'indicatifs du statut de la zone à pénalité.
- **Trou 6** : la zone à pénalités située sur la gauche du trou s'étend à l'infini.

Conditions particulières du Match Play :

- La possibilité de jouer 2 balles en cas de doute selon la règle R20.1c(3) **ne s'applique pas** en Match-Play.
- Les arbitres peuvent être appelés pour obtenir une information sur l'application d'une règle ou pour résoudre un désaccord entre les adversaires (Règles 20.1b(2) et 20.1b(3)) mais **ils n'interviendront pas de leur propre initiative même si une infraction est commise devant leurs yeux**.

Seuls, le dépassement du temps de recherche de balle au-delà de 3 minutes, l'entente pour déroger aux règles, l'infraction grave au code du comportement, le retard du joueur à sa 1^{ère} zone de départ, la cadence de jeu rapide, et le retard déraisonnable entraîneraient une intervention de leur part. **(Temps de jeu imparti pour 18 trous 4h00)**.

- Le « prêt ? jouez ! » **ne s'applique pas** en Match-Play. Si vous jouez hors tour, il n'y a pas de pénalité mais l'adversaire peut exiger l'annulation du coup et le respect de l'ordre de jeu.

Besoin d'un arbitre : 06 09 43 57 31

Remplacez vos divots, ratissez les bunkers, relevez vos pitches. Merci et bonne partie !